

www.domainepublic.ch

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **42 (2005)**

Heft 1667

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Forêt: une guerre de religion ambiguë

L'économie forestière est menacée de banqueroute. Les remèdes proposés par le Conseil fédéral sont attaqués de toutes parts. Les Suisses ont un attachement mythique à la forêt. La confrontation idéologique qui s'annonce pourrait sombrer dans la confusion.

La forêt suisse, menacée au XIX^e siècle par une exploitation exagérée, est sous contrôle strict de la Confédération. Depuis la sévère loi de 1902, chaque coupe autorisée par le garde forestier doit être remplacée par une nouvelle plantation. Mais comme les arbres poussent naturellement sur les terrains non exploités, la surface de la forêt est en constante augmentation. La Suisse regorge de bois. Elle n'exploite cependant qu'à peu près la moitié du volume que permettrait une gestion équilibrée. C'est un gâchis. Malgré la pléthore de ressources naturelles, la Suisse importe du bois de construction. Le chauffage au bois est marginal alors que son bilan écologique est plus favorable que celui du gaz et, bien sûr, du pétrole. La raison est simple. Les coûts d'exploitation de la forêt suisse sont bien plus élevés qu'en Allemagne ou en Autriche pour une situation géographique comparable. Les salaires suisses et les coûts de transports sont plus élevés, les propriétés forestières et les entreprises de la filière du bois sont bien trop petites. Les règles administratives de la gestion des forêts sont

contraignantes. En même temps, la concurrence écrase les prix. Ils ont baissé de 30% en dix ans. L'économie forestière a pu survivre à coup de subventions. La forêt que l'on croyait menacée de mort par la pollution dans les années huitante, a bénéficié généreusement de l'argent public en application d'une loi de 1991. Mais à cause de la chute récente des prix, l'économie forestière est maintenant menacée de banqueroute. Son sauvetage imposerait d'importants sacrifices financiers supplémentaires. Le Conseil fédéral s'y refuse. Il rejette également l'idée de ne rien faire et de laisser simplement la forêt inexploitée. Le bilan économique et écologique d'une mise en friche serait doublement négatif.

Lâcher du lest

Reste, pour le gouvernement, une troisième solution: assouplir les strictes règles de protection de la forêt héritées du XIX^e siècle pour se rapprocher des pratiques de nos concurrents voisins. Le maintien de la surface boisée et l'affirmation des vertus environnementales de la forêt ne sont pas aban-

onnés. Les cantons devront établir une carte des forêts protectrices et des réserves forestières naturelles qui resteront soumises à une sévère protection. Une plus grande liberté sera concédée pour l'exploitation des forêts dites productives. Le marquage individuel de chaque arbre à abattre n'est plus respecté. Il ne sera plus imposé par la loi. L'obligation du reboisement de compensation sera moins rigoureuse. Les coupes rases autorisées passeront de un à deux hectares. Ces mesures devraient permettre une exploitation plus rationnelle et donc une baisse des coûts.

Touche pas à ma forêt! Avant même la fin de la procédure de consultation sur la modification de la loi forestière, les fondamentalistes de l'environnement ont déposé une initiative populaire. Elle entend interdire, les coupes rases et imposer une sylviculture porche de la nature. Les partis et les organismes consultés par Berne ne peuvent ignorer l'aspect économique du projet. A l'inverse, les verts ne veulent pas toucher à l'actuelle protection. Mais ils doivent reconnaître le bilan écologique favorable de l'utilisation accrue du bois et invitent l'industrie sylvicole à coopérer pour baisser leurs coûts. Les socialistes réclament un soutien à l'utilisation du bois énergie. De son côté, l'industrie du bois exige une déréglementation plus radicale pour permettre une exploitation compétitive. A l'appui de son projet modéré, le gouvernement fait valoir que les coupes rases peuvent aussi encourager la diversité biologique, comme le montre le repeuplement naturel des forêts dévastées par Lothar. On pourrait souhaiter que la Suisse soit épargnée par une querelle idéologique aux contours si imprécis entre économie et écologie. *at*

www.domainepublic.ch

OGM, un moratoire qui fait discuter

Le premier forum de DP donne la parole aux partisans d'un moratoire de cinq ans ainsi qu'aux opposants à l'initiative. Maintenant c'est à nos abonnés de réagir et de nous faire connaître leurs avis sur la question.

Les dossiers de DP

Retrouvez les articles de DP enrichis de documents importants, de sites intéressants et des prises de position des acteurs politiques et institutionnels sur les OGM, l'assurance invalidité, la TVA, l'asile, le travail des jeunes et les aspects juridiques liés à la parenté, la famille, le mariage et la procréation. Dernier thème développé: la 11^{ème} révision de l'AVS.

Elisabeth Graf Pannatier, *L'avenir des forêts suisses*, Presses polytechniques et universitaires romandes, Le Savoir suisse, 2005.

Révision partielle de la loi fédérale sur les forêts. Rapport explicatif du 4 juillet 2005. www.umwelt-schweiz.ch/buwal/fr